Image not found or type unknown

Achat box télécommande cassée

Par **cdu**, le **12/04/2014** à **11:04**

Bonjour,

j'ai acheté le 20 février dernier un box dans une copropriété située près de chez moi.
A la signature de l'acte chez le notaire, je n'ai pas vérifié si la télécommande fonctionnait. J'ai constaté en me rendant au box que la télécommande ne fonctionnait pas et était bel et bien cassée.
Le gardien n'avait plus de télécommandes d'avance et le syndic ne nous donne aucune information sur le délai.
Le gardien n'a gentiment ouvert une fois, afin que je puisse garer ma voiture, mais depuis, je ne peux ni entrer ni sortir, car le gardien n'a pas les mêmes horaires que moi.
Le notaire m'a dit de me retourner vers le vendeur, est-ce réellement la solution et si oui, quel recours ai-je?
Puis-je demander une compensation au syndic, sachant que depuis le 20 février, je ne peux utiliser ma voiture et dois donc emprunter les transports en commun?
D'avance merci pour vos conseils!

Par **Marvin2203**, le **28/07/2015** à **18:09**

Je connais un site qui traite parfois ce genre de problème avec les syndics, c'est un professionnel de la télécommande. Va sur http://www.1001telecommandes.com/ et contacte les !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés